

**CONVENTION DE COOPERATION****Entre :**

**L'Université libre de Bruxelles** désignée ci-après par ULB  
Avenue F.D. Roosevelt 50, 1050 Bruxelles (Belgique)  
Représentée par le **Professeur Didier VIVIERS**, Recteur, et  
**Georges PIRSON**, Doyen de la Faculté d'Architecture La Cambre  
Horta

**Et**

**L'Ecole des Sciences et Techniques du Bâtiment et de la Route**,  
désignée ci-après ESTBR, 03 BP 304 Abomey  
Représentée par le Directeur d'**Edmond Codjo ADJOVI**

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1**

La présente convention a pour objet d'établir des relations scientifiques, pédagogiques et techniques entre l'ULB et l'ESTBR.

**Article 2**

Les institutions susmentionnées conviennent de favoriser, dans la mesure de leurs moyens :

- Les échanges de personnel académique, scientifique et technique pour des missions de courte et moyenne durée;
- Les échanges d'étudiants ;
- La réalisation d'activités de recherche communes;
- L'organisation en commun de séminaires, conférences, colloques, etc.;
- L'échange de publications de chacune d'entre elles.

**Article 3**

Pour la réalisation des activités prévues à l'article 2, les institutions s'engagent à rechercher les moyens financiers auprès des organisations nationales et internationales de coopération ou de recherche.

gp

f

H

#### **Article 4**

La présente convention qui entrera en vigueur dès sa signature par les parties contractantes est conclue pour une période de cinq ans sauf dénonciation par l'une ou l'autre partie après un préavis de six mois.

Tout avenant ou modification au présent texte apporté d'un commun accord par les parties devra être soumis à l'appréciation des autorités compétentes. En cas de dénonciation de la présente convention, les actions de coopération déjà engagées continuent jusqu'à leur terme.

#### **Article 5**

Les signataires désignent les Professeurs Georges Pirson pour l'ULB et Edmond Codjo Adjovi, pour l'ESTBR comme coordonnateurs de la présente convention.

#### **Article 6**

La présente convention est signée en 2 exemplaires.

Pour  
L'Ecole des Sciences et  
Techniques du Bâtiment et de la Route

Edmond Codjo ADJOVI, Directeur

Pour l'Université libre  
de Bruxelles

Didier VIVIERS  
Recteur

Maxime de Cret  
Vice Recteur

Georges PIRSON,  
Doyen de la Faculté d'Architecture  
La Cambre Horta